

Financière de Tubize  
Société Anonyme  
Allée de la Recherche 60, 1070 Bruxelles  
Numéro d'entreprise : 0403.216.429  
[www.financiere-tubize.be](http://www.financiere-tubize.be)

## COMMENTAIRES EMANANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce document reprend, conformément à l'article 533bis, §2 d) du Code des sociétés, les commentaires du conseil d'administration sur les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale qui ne requièrent pas l'adoption d'une décision.

### Point 1 - Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014

*Ce rapport reprend dans un seul document le rapport de gestion imposé par l'article 95 du Code des sociétés et le rapport de gestion sur les comptes consolidés imposé par l'article 119 du Code des sociétés. Il traite de façon structurée toutes les dispositions légales, qui lui sont applicables.*

### Point 3 - Rapport du commissaire sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014

*Ce rapport est établi en application des articles 143 et 144 du Codes des sociétés.*

### Point 5 - Rapport du commissaire sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014

*Ce rapport est établi en application de l'article 148 du Codes des sociétés.*

### Point 6 - Comptes consolidés au 31 décembre 2014

*Conformément aux articles 118 et 120 du Code des sociétés, les comptes consolidés sont établis par le conseil d'administration et communiqués à l'assemblée générale. Ils sont, conformément à l'article 114 §3 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés, préparés en appliquant l'ensemble des normes comptables IAS/IFRS adoptées par la Commission européenne.*

**Bruxelles, le 20 mars 2015**  
**Le conseil d'administration**